Nro. X. 37

GAZETTE DE VARSOVIE

LUNDI 25. JUIN 1792.

Varsovie le 25 juin.

Lettre d'un citoyen de la Voivodie de Brześć en Lithuanie en date du 13 juin.

Les étudiants de la ville de Brześć viennent de faire une offrande patriotique de 450 fls.; & comme cet argent leur avait été envoyé par leur parents pour les dépenses du déjeuné, ils ont résolu de se priver de ce repas, & d'être tempérants pour la patrie. J'ai vu de mes yeux plusieurs de ces jeunes gens pleurer amerement de ce que leurs forces ne repondaient pas à leur courage; se plaindre de ce que pouvant soutenir le feu de l'ennemi, ils ne pouvaient pas le lui renvoyer; & faire des vœux pour que maitres de leurs biens, ils pussent les offrir à la patrie. Une jeunesse aussi civique est bien propre à relever les espérances de la république, en lui présentant la perspective la plus gracieuse pour l'avenir.

Les offrandes patriotiques pleuvent de toute part sur l'autel de la patrie. Si l'état de guerre dure encore un mois, il n'y aura plus d'or ni d'argent orfevrés en Pologne; & si nous venions à éprouver quelque defaite semblable à celle de Cannes, on ne mesurerait pas nos anneaux à boisseaux, on ne mesurerait pas non plus notre argent; nous n'en aurions plus; des sabres & des fusils, voila le seul butin que peut désormais se promettre l'ennemi. Il l'aura acquis au prix de l'effusion du sang humain; & il faut avouer que c'est le payer cherement. Les offrandes patriotiques que nous publions, sont très peu de chose en comparaison de celles qui restent ignorées. La plupart des sacrificateurs civiques, non seulement gardent l'anonime, mais ils couvrent encore leurs offrandes du voile du secret. Voici celles qui ont été déposées, au bureau de la Commission Ordonnatrice de la Voivodie de Posnanie: Me. la générale Węgorzewski, née Kwilecki, a offert 50 ducats & s'est engagée à payer la même somme tous les ans pendant toute la durée de la guerre. — Me. E. Dobrzycki, née Koszutski a offert 40 ducats. — Me. Mycielski, née Garczyński, a offert 100 ducats. MM. les Commissaires Ordonnateurs, Micielski, Staroste d'Ośnic a offert des habits pour 50 soldats; 50 sabres, & 50 couples de pistolets; Dobrzycki, enseigne de Chelm a offert 100 ducats; Zembrzucki, staroste de Chreptyjows a offert 1000 fls. & s'est oblige à payer tous les ans la même somme, tant que durera la guerre. — M. l'abbé Rogaliński, Doyen de la cathédrale de Posnanie a offert 50 ducats, & Mr. l'abbé Zakrzewski, trésorier de la même église 35. — Mr. Bieliński, Comm: Ord: du Roi a offert 1000 fls., & s'est engagé à en payer autant chaque année, pendant toute la durée de la guerre. — Mr. Koczorowski, Comm: Ord: a offert 540 fls. — Mr. Chmielewski, Comm: Ord: a offert 500 fls. — Mr. Rydzyński, Chambellan du Roi, a offert 360 fl. Mr. Bieńkowski, Comm: Ord: a offert 1000 fls. & s'est obligé à en payer autant tous les ans, pendant la durée de la guerre. — Mr. Swiniarski, Comm: Ord: a offert 540 fls. & s'est engagé à payer chaque année la même somme, jusqu'à la fin de la guerre. — Mr. Lipski, Mestre de camp & Comm: Ord: a offert 540 fls. — Mr. Zołtowski, Comm: Ord: a offert 360 fls. — Mr. Machnicki, teneur de livres au bureau de la douane de Posnanie, a offert 4 mousquets, 4 fourreaux, 4 sabres, 4 couples de pistolets, 100 liv: de poudre à tirer, 2,000 bales de plomb. — Mr. J. Koczorowski a offert 540 fls. — Mr. Rozdrażewski a offert 180 fls — Mr. Maschwitz a offert 8 mousquets & 15 couples de pistolets. — Mr. E. Woropański a offert un cheval du prix de 15 ducats, avec une selle; une housse &c. un sabre &c. un mousqueton, une couple de pistolets & 100 fls. pour équipper un soldat auquel il donnera en outre l'habits &c. — Les étudiants du district de Posnanie ont offert 24 ducats et 7. gros. — MM. X Widynski et V. Miaskovwski ont offert des boucles d'argent. — Mr. C. Chalecki s'est offert comme volontaire. — Mr. A. Iwankowski s'est offert comme volontaire avec ses trois fils. — Mr. A. Kewler a offert un mousquet.

Un citoyen Polonais dont je respecte d'autant plus les avis, qu'ils sont dictés par la bienveillance & l'honnêteté, m'a averti que l'article de Varsovie, du Nr. IX. avait généralement deplu. J'y faisais un aveu peut-être exagéré, & qui coutait infiniment à mon coeur. mon but en cela était de prouver aux gazettiers étrangers, qui copient la gazette de Varsovie, que je faisais hautement profession de la verité; & que je ne la déguisais pas même dans ma propre cause; car on sçait que la cause de la Pologne est celle de tous les honnêtes gens, des tous les amis de l'humanité, & de la justice. Je me disais à moi-même qu'il n'y aurait pas de gloire à vaincre si l'on était invincible; je voyais la bonne mine, la contenance fiere, le patriotisme de nos braves soldats; je prevoyais les triomphes qui les attendaient, & je me preparais à les publier d'une voix qui n'aurait jamais servi de véhicule au mensongé, & que la timidité des esclaves n'aurait pas deshonnorée. Je me disais encore à moi même que nos ennemis ne manqueraient pas d'exagérer nos pertes & d'attenuer les leurs; je croyais déjà voir dans des gazettes étrangeres & soldées, des rélations gigantesques de la bataille de Mire, & propres à jetter de la défaveur sur l'eclat de nos armes. Je me proposais de servir de guide aux écrivains periodiques honnêtes, & de leur faire voir à quoi se reduisaient les tant grands avantages qu'on ne manquerait pas de se vanter d'avoir remportés sur nous. J'étais intimement convaincu, & l'histoire me le prouvait, que le sang répandu des martirs de la patrie, est un germe de nouveaux défenseurs pour elle, & que pour rendre une nation libre invincible, il suffirait de lui prouver qu'elle ne l'est pas constamment. Au récit, même mensonger, de nos malheurs, je me sentais transporté de je ne sais quelle ardeur civique, qui me rendait impatient de mourir pour la meilleure des causes, & qui me faisait défier l'orage que je voyais gronder sur ma tête, & lui sourire avec dédain. Je jugeais des autres par moi même; & il me semblait qu'annoncer que l'armée avait perdu une homme, c'était lui faire dix recrues. Si je ne me justifie pas sur d'autres reproches, c'est que le génie de la république me le défend, & qu'il est permis de vouloir le bien sans publier ses motifs, & ses moyens.

Suede.

Stockholm le 5 juin.

Le régent partira pour Upsal vendredi prochain, pour y accepter la charge de chancellier de l'université. Il retournera dimanche dans notre ville, & le même jour le roi tiendra cour pour la derniere fois, avant son départ pour Drottninghom. — Le comte de Stackelberg, ayant reçu ses lettres de créance comme ambassadeur de Russie, a demandé qu'on lui indiquat le jour où il pourrait avoir audience du roi, pour les lui remettre. On lui a indiqué le premier dimanche après l'arrivée du roi à Drottningholm.

Autriche.

Vienne de 20 mai.

Le prince d'Auersperg, favori du roi des Deux-Siciles, est mort à Naples, des suites d'une maladie qui l'avait attaqué depuis quelque temps.

Vienne le 9 juin.

Il est arrivé sur les frontieres de Bosnie, près de Zettin l'accident suivant: Les Bosniaques outrepassaient souvent les frontieres pour faucher le foin; on le leur defendait, mais ils n'en tenaient compte. Enfin on donnait ordre à un officier qui se trouvait aux frontières avec 60 hommes du régiment de Sluine de les en empêcher à main armée, ce qu'il exécuta. Les Bosniaques revinrent le lendemain en grand nombre, entourèrent le petit corps de troupes Autrichiennes & le hachèrent en pièces. L'on a fait marcher depuis contre eux, quelques régimens qui traitent les Bosniaques dans toutes les occasions, en ennemis. — L'équipage d'une fregatte française débarquée à

Livourne s'y est permis de grandes licences. Les matelots repandus dans les rues ont criés: „vive la liberté; „ quelques ecclesiastiques en ont été maltraités. — On mande de Constantinople en date du 10 mai, que le ci-devant grand-amiral a remis à la porte un mémoire par lequel il a prouvé qu'il ait avancé dans la derniere année de la guerre de grandes sommes de ses propres revenus; & que le Sultan lui a fait payer 500,000 écus.

Pays-Bas.

De Bruxelles, le 2. juin.

Mr. le feld-maréchal baron de Bender est attendu ce soir ou demain matin en cette ville. Il a remis ses fonctions à l'armée à Mr. le comte de Clairfayt. Son excellence ne restera ici que quelques jours, parce qu'on assure que sa Majesté lui a conféré le gouvernement de Luxembourg.

Le 3. juin Les Français ayant établi un poste au village de Feignies, à une lieu de Maubeuge, les autrichiens résolurent de les en déloger: A cet effet, le 30. un corps de troupes assez considérable s'y porta pour effectuer cette entreprise. Les patrouilles de paysans, qui parcouraient la campagne, les ayant apercus, firent feu sur eux & leur blesserent plusieurs hommes. Les autrichiens, indignés de se voir maltraités par des paysans, hâcherent tous ceux qui tombèrent sous leurs mains, brulèrent deux fermes, & après avoir pillé la plus grande partie du village, ils emmenèrent 22 chariots de toute espece de butin & 18 bêtes à cornes.

L'on s'étonne ici avec raison, que cette classe d'hommes, connus par leur atachement aux travaux paisibles de la culture de la terre, & qui selon le parti contre-révolutionnaire étaient les ennemis de la nouvelle constitution, risquent cependant pour la défendre leurs vies & leurs propriétés: L'on en infere, que cette facon de voir, comme si la nation Française en général était contre la révolution, est absolument fausse; qu'elle est au nombre des représentations erronées, qui ont provoqué la ligue des cours; que c'est un des reproches, qu'on fera un jour aux émigrés Français, en tant qu'ils ont contribué de tout leur pouvoir à provoquer cette guerre contre leur patrie; & qu'il en est parmi les puissances alliées, qui regretteront un jour d'avoir trop appuyé des projets, qui tendront à devaster & ruiner la France de fond en comble, dans le cas méme qu'ils pussent réussir. — Voici le détail d'une autre affaire, qui a eu lieu le lendemain, 31 mai. Des chasseurs Tiroliens s'étant avancés jusqu'au village de Crépin, qui se trouvait abandonné, y firent beaucoup de pillage; mais, n'ayant point de voitures pour emmener le butin, un corps de cavalerie Francaise de la garnison de Condé, qui avait été avertie, arriva assez à tems pour les chasser, avant qu'ils pussent exécuter leur dessein. Les chasseurs, s'étant retirés avec précipitation, rencontrèrent un détachement de Hussars Autrichiens, avec lequel ils revinrent de nouveau attaquer les Français. Le combat devint alors très-vif; mais les Autrichiens, ayant été repoussés par-tout, furent obligés, de se retirer, après avoir perdu plusieurs de leurs gens. — Quant à l'armée aux ordres du général de la Fayette, depuis l'échec que les Français ont eu à l'affaire de Florenne, les corps détachés de cette armée, qui s'étaient établis sur notre territoire, se sont tous retirés à la vue de leurs places fortes. Cependant le corps-d'armée lui-même est campé dans la plaine de Givet & occupe la partie du pays de Liège; qui s'étend vers Charleroi. Forte actuellement de 20 mille hommes, & se grossissant tous les jours, elle s'exerce avec assiduité aux grandes évolutions militaires. Le camp Français, établi entre Dunkerque & Ostende, menace la Flandre; pays, que nos généraux paraissent avoir absolument abandonné, pour concentrer toutes leurs forces aux environs de Tournay, Mons, & Namur. L'on travaille avec la plus grande activité au camp de Halles; & l'on en fait un boulevard, pour couvrir Bruxelles de tous les côtés, dans le cas imprévu d'une défaite sur les frontières. „

Bruxelles le 5 juin.

L'armée de la Fayette se renforce de jour en jour; & elle est actuellement de 20,000 hommes. Elle campe en partie dans la plaine de Givet & en partie sur le territoire Liegois, & s'exerce tous les jours aux grandes manœuvres. — Il est arrivé du Breisgau à Luxembourg 6,000 hommes de troupes pour renforcer notre armée. — Avant hier est parti d'ici le ministre francais Mr. de la Graviere. — La prestation de l'hommage au roi aura lieu le 8 de ce mois à Namur & à Mons.

Bruxelles le 7 juin.

Nous recevons dans ce moment la nouvelle que le général la Fayette s'est mis en marche avec un corps de 10 à 12, mille hommes vers Bouvines, & que le duc Albert a detaché le général Staray avec un corps de troupes vers le même côté. On attent à tout moment l'avis d'un combat entre ces deux corps.

Hollande.

Amsterdam le 9 juin.

On mande de Cologne que les états ont accordés à l'électeur 200,000 fls. (800,000 fls. de Pol:) en cas que S. A. E. dût augmenter son armée par rapport au contingent, qu'elle aurait fournir à l'armée de l'empire.

Le prince Stadthouder à été à Delft & Rotterdam où il a fait la revue des troupes. Le prince héréditaire est parti pour Breda & Herzogenbousch pour le même but, en qualité de général en chef de l'infanterie. Il est attendu de retour ici le 16 de ce mois, ainsi que la princesse, Stadthouderienne qui revient de Brunswic.

France.

Correspondance de M. de Noailles.

Paris le 1 juin.

Pendant que le soldat, trahi par sa lâcheté, cherchait à se venger de sa honte sur la tête de son général (& peu s'en fallu qu'on n'ait vu ici les horreurs qui ont eu lieues à Lille,) Mr. de Rochambeau s'occupait efficament des moyens de réprimer & de prévenir de tels désordres; les troupes du Nord apprirent alors qu'on lui avait donné un successeur; tout ce qu'il y avait dans l'armée d'officiers & de soldats braves, instruits & disciplinés, considérerent le rappel du général, comme un applaudissement tacite de la conduite de ceux qu'il voulait punir, & qui avaient deshonoré l'armée Française; ils m'inviterent à me metre à leur tête, pour engager Mr. de Rochambeau à ne pas profiter du congé qu'il avait demandé, & dont l'obtention était plutôt une défaveur qu'une grace, puisqu'elle prouvait le crédit de l'intrigue & de la cabale qui l'éloignait du commandement de l'armée. Je priai Mr. de Grave, dans le cas où nos réclamations ne feraient pas écoutées, de me permettre de passer par Paris, de m'employer dans l'armée d'Alsace; & j'invitais Mr. Dumourier à vouloir bien appuyer cette demande. Mr. de Grave ayant quitté le ministere, Mrs. Servan & Dumourier m'engagerent à rester à l'armée du Nord; ils m'annonçaient que ma présence n'y ferait pas inutile. J'écrivis alors la lettre suivante à Mr. Servan, le 15 mai. "

„Mr. En vous pressant de favoriser la demande que je „faisais de servir en Alsace, & de me rendre à Paris, „je n'avais d'autre objet que celui de cacher aux officiers & „soldats de l'armée, que je donnais ma démission. J'ai été „témoin des crimes qui se font commis contre les officiers, „je l'ai été du massacre des prisonniers sans défense; je vois „opprimer journellement mes concitoyens, dévaster les pro„priétés du pauvre comme celles du riche; j'entends louer „la générosité de nos ennemis, la comparer aux ravages de „nos troupes, qui, en se disant patriotes, croyent que tous „les excès leur sont permis; & je ne connais aucun moyen „repressif contre ces désordres. Le sentiment de ma con„science m'ordonne de remettre la démission de mon emploi „entre les mains du roi. Si, contre le texte de la loi, on „m'en ôtait la liberté...... j'exercerais encore quatre jours „mes fonctions d'officier-général; mais passé ce terme, je „suis libre; & si je sers la patrie, ce sera à l'avant-garde, ce „sera comme volontaire; l'estime qu'elle a obtenue par sa „conduite envers les ennemis, son exacte discipline, son re„spect pour les propriétés & pour tous les individus, m'as„surent que je ne partagerai pas le blâme que quelques corps „de l'armée ont si justement mérité.

„Lorsque j'appris le départ de Mr. de Rochambeau, je lui remis ma démission, concue en ces termes:

Mr. le marcçhal. „Je vous ai remis ma démission, vous n'avez pas voulu l'accepter; je l'ai envoyée, il y à 8 jours, au roi & au ministre de la guerre, en termes précis; je n'ai recu d'autre réponse que le décret contre les démissions; je vous préviens de ma démarche. J'ai cru la France perdue, dès l'instant où une intrigue abominable nous a ôté celui qui en avait l'estime; je n'en doute plus aujourdui. Mr. de Luckner, investi de la confiance publique, a montré la volonté, la plus ferme & la plus décidée de rétablir l'ordre & la discipline; il vient de l'annoncer encore de la manière plus positive dans une lettre à l'armée; mais que peuvent tous les efforts d'un général contre la dissolution la plus complette de l'armée, quand la loi ne lui donne pas avec la plus grande latitude l'autorité, l'appui & les moyens de la faire respecter? Depuis l'arrivée de ce général infatigable, des volontaires se sont encore transportés au château de Querenain, en ont déchiré les meubles, brisé la biblio-

theque & vendu les livres publiquement à Valenciennes; les coupables remis entre les mains de juges ordinaires, seront condamnés à quelques jours de prison, tandis que dans une armée disciplinée, un tel délit eût été puni de mort. Le 19 de ce mois, la femme d'un meûnier a été violée dans la maison de son mari; le 20, une jeune blanchisseuse de 13 ans éprouva le même traitement. Le 22, Mde. Nash, Angloise, passant à Orchies, fut arrêtée & conduite à la municipalité; elle exhiba ses papiers, & principalement son passeport, signé Valabris, adjudant-général, par ordre de Mr. le maréchal de Rochambeau, & visé par Mr. le maréchal de Luckner; mais une partie du peuple égarée, non contente de se permettre les propos les plus injurieux contre ces respectables signatures, s'est portée à tous les excès contre Mde. Nash; elle a été maltraitée, déshabillée nue, & soumise aux perquisitions les plus outrageantes; des militaires étaient témoins de ces infamies, & en comblaient la mesure par d'ameres ironies. Cette scene a duré pendant près de dix heures; Mde. Nash, après tant d'horreurs, n'a échappé à la mort que par les soins de quelques citoyens honnêtes. "

„Outré de ces excès, effrayé de me voir confondu sous le nom d'armée avec les misérables qui les commettent, j'ai demandé à M. le maréchal de Luckner de me permettre d'aller voir l'usage qu'on a fait de ma démission. M. de Lukner a bien voulu me laisser aller à Paris, avec ma parole de revenir dans deux jours, si ma démission n'avait pas été acceptée par le roi. J'ai trouvé à mon arrivée la lettre ci-après. "

Correspondance générale. Paris, le 17 mai 1792, l'an 4me de la liberté.

J'ai reçu, Mr., la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, pour m'annoncer que vous étes déterminé à cesser vos fonctions de maréchal-de camp employé à l'armée du Nord. Il eût été à désirer pour le bien de l'armée que vous vous fussiez dévoué au retour de l'ordre & de la discipline, en employant vos lumieres & vos talens à ramener les soldats que vous quittez, à l'amour de leurs devoirs. Je regrette que vous n'ayez pu céder aux motifs que je vous ai présentés pour vous détourner de ce parti; mais puisqu'il est irrévocablement pris, je n'ai pu que présenter votre démission au roi, & ce n'est qu'avec peine que je vous annonce que S. M. l'a acceptée.

Le ministre de la guerre. (Signé) Servan.

„Dans tout autre tems, j'aurais considéré la demande d'un congé en présence de l'ennemi, pour le terme le plus cours, comme un crime; aujourd'hui je me reprocherais de commander à des hommes qui veulent diriger les opérations de leurs chefs, qui égorgent leurs ennemis sans défense, & qui exercent contre leurs concitoyens les traitemens les plus injustes. Je n'ai point souffert personnellement, il est vrai, des désordres qui ont eu lieu dans l'armée du Nord; jamais la plus légere désobéissance, la moindre mauvaise volonté ne s'est manifestée à l'avant-garde que j'ai eue à mes ordres; le soldat & l'officier m'y ont témoigné la plus entiere confiance, & c'est elle qui prépare les succès à la guerre. Les troupes y ont servi avec une activité qui aurait été remarquée dans les armées où la discipline est le plus en vigueur. Mrs. de Luckner & de Rochambeau ont bien voulu avoir pour moi des égards au-delà de ce que mon zèle & mon inexpérience pouvaient attendre. Mais exposé chaque jour par mon grade à quitter ce poste honorable pour commander des troupes qui désolent le pays qu'elles habitent, qui font la honte des armées dont elles font partie, & qui ne peuvent que devenir la proie des ennemis qu'elles doivent combattre; destiné à exécuter des plans dont les bases n'ont aucun rapport avec leur objet, qui deviennent impossibles dans l'exécution, & qui doivent entrainer nécessairement la dissolution de l'empire, j'ai dû, par attachement pour ma patrie, pour la liberté que je veux défendre, pour le chef-suprême de l'armée auquel je suis respectueusement dévoué; j'ai dû quitter momentanément des fonctions qui me sont cheres, un métier que j'aime & que j'ai soigneusement étudié; j'ai dû sacrifier mon ambition & peut-être ma gloire jusqu'au tems où, éclairée par des malheurs, avertie par de nouveaux revers, la nation demandera à grands cris que l'intrigue cesse de prévaloir, que des projets sagement combinés la préservent de toute influence étrangere, & l'empêchent de supporter le joug que toutes les puissances de l'Europe veulent lui imposer. „

Nota. Je n'ai eu qu'à me louer des procédés de Mr. Servan; je m'empresse de le publier. Je ne donne pas comme motif de ma démission le décret contre les officiers qui abandonnent leurs emplois. Comment espérer cependant qu'un chef commandera, s'il ne se croit pas le talent de conduire des hommes? Lui seul peut & doit se juger.

Lettre de Mr. Louis de Noailles, à un membre de l'assemblée nationale.

Mr. „La détermination que j'ai prise de donner la démission de mon emploi, m'oblige de faire connaître les opinions que j'ai manifestées depuis la déclaration de guerre, & de publier les motifs qui me décident à cette démarche; j'espere qu'ils serviront à fixer l'opinion publique sur la situation de l'armée & sur mes sentimens. Lorsque la guerre fût irrévocablement arrêtée, je crus que d'après nos dispositions précédentes, il y avait peu d'espoir de la faire avec succès. J'ai toujours douté de la véracité des rapports ministériels faits à l'assemblée nationale; j'en ai souvent combattu l'exactitude: je conoissais l'influence de Mr. de Biron sur les ministres; j'écrivis à ce général la lettre suivante. „ (Paris le 15 avril 1792.)

Mon cher Biron. „Les dispositions militaires paraissent devenir instantes. Ce que j'ai découvert du plan „d'opérations annonce que des quatre grandes divisions de „troupes, les deux seules agissantes seront celles de Mrs. „de la Fayette & de Rochambeau; la premiere sera composée de 35 mille hommes, en comprenant les gardes na„tionales; la seconde de 29 mille hommes: l'intention est „de faire attaquer Namur, Mons & Tournay. Les forces „Autrichiennes dans le Brabant sont assez considérables au„jourd'hui, & la défense du pais trop bien connue par les of„ficiers qui les commandent, pour ne pas rendre nos efforts „impuissans. Il paraît qu'on attend une défection dans les „troupes du roi de Hongrie; mais ce n'est pas sur de pa„reilles espérances qu'on doit former des combinaisons mi„litaires; elles manquent presque toujours lorsqu'elles de„viennent nécessaires au succès des opérations.

„Au surplus, le corps législatif croira n'avoir pas tout „perdu, si.... &c. Je vois avec douleur qu'avant de com„mencer la guerre, on ne s'est pas occupé du complément „des troupes qui servent dans les avant postes. Les trou„pes légeres sont le flambeau du général; sans elles com„ment risquer une entreprise, assurer des subsistances, pro„téger une retraite? Si forcés de rester dans nos foyers, „nos camps retranchés deviennent nos bastions, ne fera„ce pas avec de la cavalerie que nous remplirons nos cour„tines? J'en cherche dans la division du nord, & je n'en „vois qu'une si foible & si peu instruite, que je crains „quelques grands revers dans le cours de cette campagne, „&c. „

„Je n'arrivai à l'armée que le 29, & j'appris avec le plus grand étonnement que ce n'était plus avec 64 mille hommes qu'on voulait entreprendre sur le Brabant, mais avec 10 mille hommes de troupes non exercées. Je plaignis Mr. de Biron d'être chargé de l'exécution d'un plan aussi absurde; je vis dès-lors que les idées que j'avais développées à différentes époques, trouveraient leur malheureuse application dans la suite des opérations militaires. „

Valenciennes, le 28 mai.

Il ne s'est passé rien de bien intéressant dans cette armée; depuis que Mr. Rochambeau l'à quittée, les autrichiens se montrent par détachemens, tantôt sur un poste, tantôt sur un autre. Dernierement ils tenterent, à la pointe du jour, un coup de main sur Condé, au nombre de mille à 12 cents; ils parvinrent jusques sur les glacis de cette place; ils étaient dans la plus grande sécurité, & comptaient vraisemblablement la place surprise, quand deux coups de canon, tirés presque à bout portant, leur firent rebrousser chemin avec grande perte. Mr. le maréchal Luckner, averti de cela, s'y porta, mais ils étaient décampés, & on ne trouva que deux chevaux vivans, deux ou trois morts, des selles, des pistolets, des sabres, des bonnets, laissés à l'endroit où le canon avait porté.

Mr. Dumourier parait persister dans son desir de faire attaquer: du 20 au 28, quatre de ses couriers sont arrivés pour presser le maréchal Luckner de se porter sur le pays étranger. Le maréchal parait avoir un peu d'humeur de la constance du ministre des affaires étrangeres à poursuivre une chimere. On assure que Mr. de Luckner lui a répondu que s'il voulait qu'on attaquât, il vint se mettre-lui-même à la tête de l'armée.

Extrait d'une lettre d'un officier des volontaires de Paris, de Valenciennes, le 28 mai.

Je vous ai annoncé hier que nous étions commandés pour aller vers Condé que l'ennemi menacait. Véritablement six cents hussards hongrois & un détachement de chasseurs à pied se présenterent hier, vers les trois heures du matin, devant Condé, après avoir pillé le village de Coque, qui n'est qu'à un quart de lieue de la frontiere. Presque sous les murs de Condé ils rencontrerent environ trente

hommes de la Colonelle-Générale infanterie, qu'ils n'eurent pas de peine à débusquer du poste avancé qu'ils occupaient. Ils tuerent deux hommes de ce détachement, en blesserent trois dangereusement; un tambour, âgé de dix ans, fût fait prisonnier, ainsi qu'on officier dont on ignore le fort. Pendant cette alarme, la troupe eut le tems de prendre les armes, sans sortir de la ville. L'ennemi, croyant la surprendre, s'avança jusques sur les glacis; mais l'artillerie du fort & des remparts les assaillit de maniere à les culbuter entiérement. Les pieces de 16 & de 24 les poursuivirent dans leur fuite de maniere à les atteindre. Nous ignorons leur perte: nous avons appris seulement qu'ils ont forcé les habitans du village de Coque de venir enlever leurs morts & leurs blessés, & qu'il y en avait deux charrettes pleines, & ce n'est pas trop exagérer que de porter les soldats mis hors de combat ou tués à soixante ou soixante-dix. Un seul caché par un buisson a été trouvé mort ainsi que deux autres qui vinrent audacieusement se faire tuer dans le cimetiete de Condé. Nous arrivâmes de ce côté après la fuite de l'ennemi, & nous avons été toute la journée ainsi en marche autour de Condé, & toujours dans les bois. Nous sommes rentrés dans Valenciennes après avoir fait dans cette journée près de dix lieues. Trois hussards déserteurs viennent d'entrer en ce moment ici.

Valenciennes le 2 juin.

Mr. de Ruelle qui était aux arrêts à Bruxelles, est arrivé ici hier. — Le même jour Mr. le maréchal Luckner a visité le camp, accompagné de M. d'Orleans & de tous les marechaux de camp. — Le 5, on attend les carabiniers & l'artillerie à cheval.

Lille le 3 juin.

S'il est vrai qu'on ait levé le camp entre Valenciennes & Maubeuge, & qu'on se soit mis en marche vers Mons, nous ne tarderons pas à recevoir de grandes nouvelles.

Paris, du 2 juin.

L'exécution du décret qui ordonne le licentiement de la garde du Roi s'est faite avant-hier avec le plus grand calme. Conduite à l'école militaire, escortée d'un fort détachement de la gendarmerie & de la garde nationale, elle y a déposé ses armes en présence de la municipalité. — Mr. Cossé-Brissac, commandant de la garde du Roi, est parti le même jour pour Orléans, à six heures du soir, accompagné de deux officiers de la gendarmerie. Les soldats licenciés de la garde du Roi se sont retirés dans l'intérieur de l'école militare, où ils ont déposé leurs armes. Une multitude immense s'y est portée; mais tout a été tranquille. C'est la garde nationale de Paris qui fait le service aupres du Roi.

Lettre adressée à M. Monneron, ex-député des Indes Orientales, à l'assemblée constituante.

Je m'empresse de vous faire passer, Monsieur, ce que des Malabats de Madras, actuellement dans cette ville, répandent, que l'avant-garde du lord Cornwallis, qui s'était portée à Mavadi-Dourgon (petite hauteur à deux lieues de Sheringham-Patnam,) avait été battue complettement, avec perte de l'officier-général qui la commandait, et plusieurs pieces de canon. La gazette de Madras, que nous aurions dû recevoir dès hier, ne nous a pas encore été distribuée aujourd'hui; ce qui appuyerait assez cette nouvelle; mais ce qui est tres-certain, c'est qu'un fort détachement de ce Nabab, après une marche forcée et la plus belle manœuvre, a surpris les troupes de Nizamilly, soubab du Dekan, devant Goram Conda, les en a chassées, a haché deux régimens de Sipahis. La levée du siege de cette importante place s'en est ensuivie.

Si la defaite de cette avant-garde de l'armée angloise est vraie, je crois qu'il sera difficile au lord Cornwallis de remplir le projet d'assiéger Seringapatam. Tipoo couvre cette capitale; il a employé les moyens les plus puissans pour la défendre; il est resolu, d'ailleurs, a s'ensevelir sous ses ruines; il a envoyé son férail et ses trésors à Bidnour, dans le Carnate.

„Depuis huit jours il y a un corps de cavalerie de ce nabab qui ravage cette province; nous apprenons dans l'instant qu'il pille St. Thomé et les environs de madras; il paroit qu'il veut couper toute communication entre Madras et Arcate.

Assemblée nationale législative,

Séance permanente: du mardi matin 29 mai.

L'Assemblée a suspendu sa séance à cinq heures du matin, & elle l'a reprise à neuf heures. — Le maire de Paris se présente à la barre pour rendre compte de la situation de la capitale. „ La nuit a été tranquille, a dit Mr. Petion; mais il ne faut pas se fier à ce calme trompeur; c'est le silence qui regne après la foudre: le méchant veille sans cesse; il faut le forcer à courber sa tête audacieuse sous le joug de la loi. Représentans de la France, prenez l'attitude qui vous convient; la masse des habitans de la capirale est bonne; elle aime la liberté, la constitution; c'est en vain qu'on cherche à l'égarer: montrez-vous grands, montrez-vous inflexibles, & je réponds non-seulement de la sûreté de Paris, mais de celle de tout l'Empire. „ — La dénonciation promise par Mr. Bazyre est venue à l'ordre du jour. L'orateur s'est montré à la tribune; il a parlé des manœuvres employées par les officiers de la garde du roi, pour corrompre les soldats. Mr. Bazyre a proposé de licencier la garde du Roi, & de la composer d'une maniere plus conforme à la constitution. — Les pieces de la dénonciation de Mr. Bazyre ont été lues à la tribune: ce sont des notes & des plaintes de quelques gardes du Roi expulsés. Un écrit atteste que Mr. de Brancas, revenu de Coblence, est dans la garde à cheval. — MM. Mazuyer & la Grevolle ont appuyé la proposition du licenciement; & ils ont proposé de mettre en état d'accusation MM. de Brissac, Pont-Labbé & d'Hervilly, chefs de la garde du Roi. — Mr. Guadet a soutenu que le salut de l'état & de la constitution sollicitait impérieusement la dissolution de la garde du Roi; il a vu dans cette dissolution le désespoir des contre-révolutionnaires & l'anéantissement de tous les complots. Mr. Guadet a proposé ensuite le décret d'accusation contre Mr. de Brissac, dont il croit les délits suffisamment constatés. — Mr. Daverhoult a pensé que le Roi lui-même ne pouvait dissoudre sa garde. Quant à Mr. de Brissac, a dit ensuite l'orateur, si la preuve est acquise, cet officier doit payer de sa tête son imprudente audace. — Mr. Vergniaux a proposé à l'assemblée de décreter que la garde du Roi serait renouvellée. — Après de longs débats sur la rédaction, l'assemalée a décrété que la garde actuelle du Roi ferait licenciée, qu'il en serait incessament recréé une nouvelle, conformément aux loix, & que la garde nationale de Paris ferait provisoirement le service de la garde du Roi. — Mr. Quinette, reprenant la discussion sur Mr. de Brissac, a soutenu que le décret pour le licenciement de la garde du Roi entrainait avec lui un décret d'accusation contre les chefs de cette garde. D'après cette considération, l'assemblée a décrété d'accusation Mr. Cosse-Brissac.

Séance permanente; du mercredi 30. mai.

L'assemblée s'est occupée du projet de décret du comité de marine, sur l'armement en course. — Mr. Lassource a très-bien démontré que, dans l'état actuel des choses humaines, on ne pouvait pas prohiber les armemens en course; cependant l'orateur a conclu à la suppression des corsaires, jusqu'à l'issue des négociations, que le pouvoir exécutif sera chargé d'entreprendre. — L'assemblée a fermé la discussion, & la délibération s'est fixée sur le projet de Mr. Emery, qui a été adopté en ces termes: — „L'assemblée nationale charge le pouvoir exécutif de négocier avec les autres puissances pour l'abolition de l'armement en course, & ajourne indéfiniment la discussion sur cet objet. „

Séance du jeudi 31 mai.

L'assamblée a chargé le pouvoir exécutif de présenter des vues sur le projet d'un port entre Saint-Servant & Saint-Malo, pour servir de retraite à nos vaisseaux, en cas de guerre. — La journée d'hier & la nuit derniere ont été tranquilles: tel est le résultat du raport de Mr. Petion sur la situation de la capitale. — La parole a été accordée au ministre des affaires étrangeres, qui a lu plusieurs pieces officielles qui ont été communiquées à Mr. Chauvelin par le lord Grenville, ministre de Sa M. B. Il résulte de ces pieces que le gouvernement anglois est déterminé à conserver la neutralité la plus parfaite dans la guerre que la France vient de déclarer à l'Autriche. Le Roi d'Angleterre ne veut point examiner les griefs de la désunion survenue entre deux puissances qu'il regarde comme ses amies & ses alliées; il veut que tous ses sujets suivent littéralement son exemple, & ne prennent aucune part à la guerre qui vient d'être déclarée; il a prohibé les armemens en course dans ses Etats, & il a défendu à tous les Anglois de servir dans les armées françaises.

M. Théodore Lameth a présenté à la délibération de l'assemblée les tableaux d'appointemens et de solde de l'artillerie et de l'infanterie de la marine; tous les articles ont été décretés sans aucun amendement. Un administrateur de Lille s'est présenté à la barre; il a demandé des armes pour les habitans des frontieres du Nord, qui sont sans cesse exposés à voir leurs proprietés pillées par les Autrichiens. L'administrateur ajoutait que si les habitans étaient armés, ils feraient bientôt aux portes de Bruxelles.